



Académie de Poitiers

## Déclaration du SNETAA-FO

Commission administrative paritaire académique de titularisation 5 juillet 2019

Aujourd'hui, mesdames et messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Académique sur les titularisations, le SNETAA-FO s'interroge sur le temps passé à titulariser des stagiaires et regrette que l'entrée dans le métier s'intéresse moins à la pratique accompagnée spécifique des PLP. La formation spécifique n'est pas assez orientée vers la pratique du métier après concours, pour préparer nos collègues aux publics d'élèves qui nous sont confiés.

Aujourd'hui, le SNETAA-FO est heureux de participer à cette CAPA puisque des stagiaires sont encore proposés à la titularisation alors qu'au vu du projet de loi sur la fonction publique, cette situation risque de s'amoinrir considérablement. Cependant c'est insuffisant au regard des besoins de nos Lycées Professionnels.

En même temps, quel est le brillant étudiant normalement constitué qui accepterait aujourd'hui de passer un concours avec le niveau des salaires proposés, des perspectives de carrière médiocres, un public difficile ....

Ce statut pour lequel nous revendiquons la bivalence en enseignement général est difficile et peu attractif ! Nos jeunes méritent les meilleurs enseignants bien rémunérés et bien formés.

Aujourd'hui, il est toujours très difficile pour les jeunes collègues d'être mutés dans leur département d'origine, pire dans le mouvement intra pour les titulaires par manque de postes ouverts au mouvement, poste qui existent sans être occupés par des titulaires. Quant aux affectations de BTS en Lycée Professionnel, si le SNETAA-FO est arrivé cette année à faire augmenter le nombre de recrutés, il n'en reste pas moins que le Ministère est frileux en la matière, préférant par réflexe corporatiste affecter des Certifiés ou des Agrégés.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition au recrutement par les chefs d'établissement, pour éviter le copinage, le clientélisme, dans le recrutement des enseignants comme a pu le laisser craindre un amendement sénatorial récent.

Enfin nous attirons votre attention sur les classes surchargées, constituées d'un certain nombre d'élèves venant de l'école inclusive avec une AESH mutualisée qu'il verra de temps en temps. Quels moyens seront mis en place pour mettre en œuvre une école inclusive qui ne soit au rabais ?

Au SNETA-FO nous sommes pour une école inclusive de qualité et non pour un PIAL expérimental qui avant même la prochaine rentrée supprime déjà des postes.

Le PLP nouveau recruté comprendra vite que grâce au PPCR, que le SNETAA-FO n'a pas voté, que grâce à ce PPCR, il aura une carrière moins rapide que ses aînés et qu'il n'accédera peut-être jamais à la Hors Classe. L'OCDE annonçait un salaire moyen des professeurs de lycées européens à 34943 euros en 2018 contre 31000 euros pour les français en début de carrière et comme si cet écart ne se poursuivait pas, au bout de 15 ans de carrière le revenu moyen était de 48697 euros contre 37450 euros en France.

Pour que nos nouveaux collègues s'investissent vous devez entendre ces observations, tout comme le Ministre doit entendre ce que lui disent ses interlocuteurs du SNETAA-FO. Recrutement en plus grand nombre, formation spécifique des PLP avec des perspectives de carrière pour tous, et une retraite décente sujet sur lequel nous sommes inquiets comme l'ont fait savoir tous les syndicats de la Fonction Publique.

Nous regrettons que le Ministre de l'Éducation Nationale semble céder aux exigences de la Ministre du Travail, et de ses projets en matière de Formation Professionnelle.

Enfin si ce jeune PLP qui va de désillusion en désillusion avait été adhérent au SNETAA-FO, nous l'aurions mis en garde contre le projet de loi sur les retraites, celui qui d'après le ministre va compenser les modifications grâce à l'intégration des primes des fonctionnaires dans les revenus de toutes leurs années de carrière. Mais de quelles primes parle le ministère ? Celles des hauts fonctionnaires ? Celles des fonctionnaires du ministère des finances ? Faites remonter la nécessité de revaloriser la grille de rémunération paupérisée depuis près de 20 ans, pour que la retraite de ce collègue soit attractive en lui disant qu'il aura au moins une retraite correcte.

Je le répète : au SNETAA-FO nous comprenons que notre beau métier fasse de moins en moins d'envieux. C'est pourquoi nous demandons au ministère une véritable politique de recrutement, de formation, d'accompagnement pour les collègues afin de ne pas se retrouver dans la situation inimaginable du rectorat de Poitiers qui organise un job-dating et je cite la Nouvelle République « c'est une entreprise comme les autres » « ce job-dating permet de mettre le pied dans l'entreprise » selon Viviane DESOUHANT, responsable de l'équipe entreprise à pôle emploi. Mais NON, l'éducation nationale n'est pas une entreprise !

Il faut le redire, il existe des concours, Externes, Internes et Réservés, et que c'est l'honneur du service public de recruter ses enseignants sans dérive communautaire pour l'École de la République, École publique et laïque.

Mesdames et messieurs les membres de cette commission, le SNETAA-FO de l'académie de Poitiers vous remercie pour votre écoute et remercie une nouvelle fois les services pour le travail réalisé.